

À l'attention des président(e)s :

- de clubs Parapente et Delta
- de Ligues et CDVL

N/Réf. : CF1902 - Procédure subvention Voler mieux

Suivi technique : *Jacky Bouvard*

Suivi administratif : *Emilie Sciandra*

Objet : Procédure demandes subventions Opération « *Voler mieux* » 2019

Procédure « Intranet » à suivre pour les demandes de subvention - opération « Voler Mieux »

Concrètement, comment faire ?

1. Le club décide de s'engager dans le dispositif et programme une action en lien avec un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, permettant le paiement d'une prestation professionnelle. Vous pouvez vous regrouper entre clubs ! ;
2. **Le président du club** (ou son représentant membre du bureau) effectue sa demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure ;

Il joint obligatoirement à cette demande **la fiche action** dûment complétée (partie 1 « action envisagée ») ainsi qu'un devis (si disponible) ;

Un mail est **automatiquement** envoyé au groupe de suivi Voler Mieux pour traitement de la demande ;
3. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée¹ ;
4. **Une fois chaque action réalisée, le responsable de l'action complète sa demande de subvention via l'intranet FFVL ;** Il joint à nouveau la fiche action initiale **après avoir complété la seconde partie du fichier** (partie 2 « action réalisée ») ; Il joint **la facture acquittée des frais pédagogiques (uniquement)** pour chaque action réalisée.
5. Une fois validée, la subvention sera versée **par virement** au club demandeur → **attention à bien vérifier que le RIB du club soit bien enregistré sous votre fiche intranet !**

L'aide, qui ne concerne que les frais pédagogiques, est établie en fonction de l'envergure de l'action « *Voler mieux* » menée (5 pilotes à *minima*), et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 22 000€ Les actions 4 et 9 font l'objet d'une aide forfaitaire de 100 €

¹ Il s'agit d'un montant maximal potentiel, qui sera revu à la baisse si les actions ne sont pas menées tel que prévu, ou en cas d'annulation partielle (actions multiples).

Rappel du programme VOLER MIEUX 2019

Les actions éligibles en 2018 le restent :

- 1-Reprise en pente-école en début de saison
- 2-Journée « état des lieux » sur les phases de décollage, d'approche, d'atterrissage-gestion des « marges »
- 3-Validation des items ou niveaux maîtrisés du passeport de vol libre
- 4-L'action treuil devient **Treiller Mieux** et s'adresse aussi bien aux pilotes qu'aux **treilleurs qualifiés**
- 5-Recyclage biplace au sol et en vol
- 6-Journée technique sur le thème de **l'analyse météo-aérologie** : appropriation de la théorie et des outils/ analyse de terrain/lien avec la pratique
- 7-Gestion des mouvements pendulaires : travail axé sur la stabilisation de l'aile en tangage et roulis en vol, lors des évolutions proches du relief et en phase d'atterrissage - Notion de marges
- 8-Techniques « socle » du brevet de pilote confirmé. Action se déroulant en milieu aménagé, réservée à un public **breveté de pilote déjà validé** :
 - Gérer les mouvements pendulaires
 - Maintenir un cap sur fermeture asymétrique
 - Enrayer un départ en rotation
- 9-Journée tyrolienne-**pliage de parachute de secours**

Nouveauté 2019 :

- 10- **Vol au féminin** (toute action entrant dans ce catalogue dédiée exclusivement à un public féminin. Attention, stages cross et performance exclus !)

Nb : un menu déroulant propose ces 10 items sur votre demande intranet et dans la fiche action à renseigner. Aucune autre action ne pourra être prise en compte !

Pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus, un temps de 1h minimum sera consacré :

- au parachute de secours (notamment reconnaissance des situations exigeant son utilisation) ;
- **nouveauté 2019** : aux *facteurs non techniques (mental, analyse)* et à la *stratégie individuelle et collective de gestion des risques (la présentation de la SIGR est ici)*.

Ces journées « Voler Mieux » doivent concerner des pilotes licenciés relativement autonomes - ou croyant l'être - (niveau brevet initial à brevet confirmé) et faire l'objet d'un montage financier clair (coûts pilotes, structure, FFVL).

Vous aurez compris que le succès de l'opération « *Voler mieux* » repose cette année encore sur votre capacité à fédérer, notamment les « absents des années passées », et sur une prise de conscience partagée de nos besoins en matière de sécurité active. En ce sens, nous vous invitons à nommer dès aujourd'hui un *animateur sécurité* au sein de votre club, et à l'ajouter dans les « fonctions » sur la fiche intranet de la structure. Vous pouvez aussi utilement consulter nos [pages sécurité](#) !

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le groupe de travail de l'opération Voler Mieux sur le mail volermieux@ffvl.fr.